



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Avenue de la  
Couronne 145A  
1050 Bruxelles  
Tél. 02 554 43 16

Numéro d'émission SSGPI-RIO/2017/533  
Date d'émission 01-06-2017  
Classification PUBLIC

Destinataires Aux zones de police de la police locale  
A toutes les unités de la police fédérale

**OBJET** Transmission électronique des pièces justificatives

**Référence** Loi organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (LPI),  
M.B. 05-01-1999

### **1. Ratione personae**

Aux zones de police de la police locale et à toutes les unités de la police fédérale.

### **2. Ratione materiae**

Le SSGPI reçoit encore des formulaires par la poste.

Pourtant, depuis le 1-10-2013 toutes les pièces justificatives (formulaires, services antérieurs, attestations, ...) doivent être transmises au SSGPI via support électronique et donc pas par la poste ou par fax.

Il y a d'une part, les formulaires qui sont disponibles sur notre site internet [www.ssgpi.be](http://www.ssgpi.be). Ils peuvent être complétés en ligne et ensuite, ils doivent être transmis via mail (scannés) au SSGPI.

Et d'autre part, il y a les e-formulaires qui doivent être envoyés via GALOP: ex. indemnité bicyclette, F/L-021, F/L-002, ... Même lorsqu'il faut joindre des pièces justificatives pour les frais de transport, de logement ou de repas (F/L-021), les versions papier ne sont PAS acceptées. Les pièces justificatives doivent être classées chronologiquement par membre du personnel et conservées dans la zone/unité jusqu'à ce que vous receviez un message du SSGPI pour un éventuel contrôle par nos services ou d'autres instances.

A partir du 01/05/2017, le SSGPI démarrera une phase de transition en ce qui concerne la transmission électronique des formulaires.

Durant cette phase de transition, les formulaires reçus par la poste ou par fax seront renvoyés au membre du personnel/à la zone/à l'unité avec la mention que le formulaire doit être transmis électroniquement et que la version papier n'a pas été traitée.

A partir du 1/6/2017, seuls les formulaires transmis électroniquement seront traités par le SSGPI.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au numéro 02/554 43 16 (pour la police locale) ou avec le call center Polsupport au numéro 0800/99 272 (pour la police fédérale).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Helpens', with a long horizontal flourish extending to the right.

Emmanuel HELPENS  
Directeur – Chef de service f.f.